

C. 2181. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1736-1789. — Délibération des habitants des trois bourgs des Riceys (Aube), qui s'opposent à ce qu'il soit, sur leur territoire, procédé à la fixation des limites des généralités de Bourgogne et de Paris. — Opposition des habitants des trois bourgs à l'offre faite par un d'entr'eux de réparer les ponts moyennant l'établissement d'un droit d'octroi, dont le produit lui serait abandonné. — Délibération des élus généraux des états de Bourgogne et des habitants des trois Riceys, ordonnance de l'intendant de Paris, concernant la route de Bar-sur-Seine aux Riceys.

SUBDÉLÉGATION DE TROYES.

C. 2182. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1648. — Jugements rendus par Denise, subdélégué de l'intendant Molé de Champlâtreux. Rejet d'une demande en décharge de l'impôt dit subsistance, ce rejet motivé sur une ordonnance de M. Le Camus, ci-devant intendant. — Sentences rendues contre divers contribuables à la requête de Nicolas Simon, receveur des tailles de l'Élection de Troyes. — Condamnation prononcée contre les habitants du faubourg Saint-Jacques, de La Vacherie, de La Moline, du Pré-Lévêque, de Chaillouet et des Tauxelles, qui se prétendent exempts du logement des gens de guerre, etc.

C. 2183. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

M **1689-1696.** — Jugements rendus par le subdélégué Comparot, seigneur Longsols, président en l'Élection et grenier à sel de Troyes, à la requête de Claude Chevot, bourgeois de Troyes, fermier des droits d'octroi et de rouage de la ville et des faubourgs; — de nobles hommes, Nicolas Paillot, Pierre Corrad, Jean Corps, conseillers du Roi et élus en l'Élection, se portant forts pour Pierre Potherat, Pierre Gombaut et Édouard Pictoris, aussi conseillers du Roi et élus en l'Élection de Troyes. — Signification d'une décision de l'intendant Larcher, qui casse un acte d'engagement arraché à un laboureur de Torvilliers, par un soi-disant major, etc.

C. 2184. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1694-1697. — Jugements prononcés par le subdélégué Comparot. — Requête des habitants de Creny contre le sieur Blampignon Des Moulinets, qu'ils veulent forcer notamment à cesser de donner le nom de terre à sa propriété des Moulinets, où il n'a, disent-ils, qu'une maison villageoise. — Sentences du subdélégué sur requête de : Nicolas Marnay, sous-

traitant des eaux et fontaines de la généralité de Champagne; — noble homme Jean Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2185. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1701-1703. — Jugements prononcés par le subdélégué Comparot, à la requête : des six jurés-priiseurs-vendeurs-de-biens de la ville de Troyes, — du syndic des créanciers de la communauté des tanneurs de cette ville, — des officiers du bailliage et siège présidial, etc.

C. 2186. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1707. — Jugements prononcés par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : François Fontaine, bourgeois de Paris, chargé de la vente des offices de jurés vendeurs et visiteurs de porcs; — la communauté des procureurs de l'Élection, opposant à l'établissement de garnison opérée chez Sourdat, son syndic, sur la demande de Simon Migier, chargé par sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit provenir de la réunion des offices de syndic des procureurs huissiers; — Claude Renault Desroches, préposé pour recevoir le droit de douze deniers pour chaque jeu de carte, etc.

C. 2187. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1708. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : des maire et échevins de Troyes, demandeurs contre le fermier du rouage; — de Joseph de Foissy, adjudicataire général des droits attribués aux inspecteurs des boucheries dans la Généralité de Champagne; — de la communauté des notaires et tabellions de Troyes, présentement réduits à quinze en exercice par la vacance des autres offices; — de Nicolas Carlier, chargé par sa Majesté du recouvrement de la vente des offices de jurés, essayeurs, contrôleurs et visiteurs de toutes les huiles dans le royaume de France, etc.

C. 2188. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1709. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : du procureur de Jean Maurice Lambrosse et de François Buffier de Ratilly, propriétaires des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures de Champagne; — des adjudicataires des péages des portes de la ville de Troyes; — de la communauté des marchands toiliers de la même ville; — de Nicolas Carlier, bourgeois de Paris, chargé par sa majesté du recouvrement de la finance des offices de contrôleurs des greffes et deniers d'octroi; — de François Carrey, acquéreur des offices d'ins-

pecteur des porcs de la province et frontière de Champagne ;
— des officiers de la milice bourgeoise de Troyes, etc.

C. 2189. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1709. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : MM. Gallois et de Chaales, receveurs généraux de la Généralité de Champagne, chargés du recouvrement du rachat de la capitation ; — Pierre Guillaume de Chavaudon, écuyer, seigneur de Sainte Maure, Charley et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général civil et d'épée au bailliage et siège présidial de Troyes ; — Pierre Charles, chargé par sa majesté de l'exécution de la déclaration du 29 décembre 1708, qui ordonne la levée du doublement des péages, etc.

C. 2190. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1710. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de plusieurs habitants de Méry-sur-Seine, attaquant Étienne Devienne, échevin de cette ville ; — de François Angenoust, adjudicataire du droit par doublement, qui se lève sur les charbons et bois à brûler entrant dans la ville de Troyes ; — des receveurs généraux de Champagne chargés du recouvrement de la finance des offices de greffiers des rôles des tailles ; — des maîtres huiliers du faubourg Saint-Jacques de Troyes.

C. 2191. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1710. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : du procureur de M. Baquet, chargé par arrêt de la vente des offices de garde des archives dans la province de Champagne ; — de Nicolas Gorjus, inspecteur, conservateur général du domaine dans les Généralités de Champagne et d'Orléans ; — d'Estienne Chaplet, fermier général du contrôle des actes des notaires, petits sceaux et insinuations laïques de la Généralité de Champagne ; — de Pierre Lenoble, seigneur de Thennelières, Belley et autres lieux, premier président au présidial de Troyes ; — d'Élie de Biest, chargé par Sa Majesté du recouvrement et du rachat des poids et mesures et des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleurs et visiteurs des poids et mesures ; — de Philbert Barolet, conseiller du Roi, inspecteur des manufactures de la Généralité de Champagne.

C. 2192. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1710. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : noble homme Edme Guérard, receveur

AUBE. — SÉRIE C

des gabelles au département de Champagne ; — Antoine de Lahoche, subrogé aux droits de Denis-Louis Lelièvre, chargé par Sa Majesté du recouvrement des droits d'amortissement, francs fiefs et usages ; — Pierre-Marie Gauthier, receveur général des octrois et rouages de la ville de Troyes ; — Nicolas Guillemot, contrôleur des actes des notaires, petits sceaux, actes judiciaires, et greffier des insinuations laïques du bureau d'Herbisse, etc.

C. 2193. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1711. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de Michel Sauval, chargé du recouvrement des droits sur les huiles ; — de Nicolas Calabre, représentant Messieurs les munitionnaires des vivres de Flandre et d'Allemagne ; — du syndic des créanciers non privilégiés de la communauté des tanneurs de Troyes ; — d'Étienne Roy, chargé par Sa Majesté du recouvrement de la finance de la réunion des offices des eaux et forêts ; — de Denis Houillier, adjudicataire général du droit de sou pour livre sur les suifs de la Généralité de Champagne ; — d'Élie Biette, chargé par Sa Majesté du recouvrement des taxes pour le rachat des poids et mesures et des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleurs et vérificateurs des poids et mesures ; — de Jean Mauroy, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Villemour, etc.

C. 2194. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1711. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de Messire Claude de Louvrier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie du Temple de Troyes ; — de Charles Pilon, chargé par Sa Majesté du recouvrement des rentes provinciales dans la ville et l'Élection de Troyes ; — des maîtres barbiers-peruquiers de la ville de Troyes ; — de noble homme Nicolas Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection ; — de Nicolas Chaise, adjudicataire des offices d'inspecteur, visiteur et contrôleur des vins, etc.

C. 2195. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1711. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de la communauté des tanneurs de Troyes ; — de Richard d'Échelotte, capitaine de l'artillerie de Sa Majesté, étant au camp, en Flandres ; — de la communauté des chaudronniers de Troyes ; — de Hubert Desguerros, conseiller du Roi, président au grenier à sel d'Arcis ; — du garde de la communauté des serruriers de Troyes ; — de Nicolas

Comparot, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Troyes, président de l'Élection, etc.

C. 2196. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1712. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet, à la requête : de François Royer, adjudicataire des péages des portes de Troyes ; — de Nicolas Gorgeut, propriétaire de la charge de conseiller du Roi, conservateur des domaines aliénés de la province de Champagne ; — des baigneurs-étuvistes de Troyes ; — des maîtres courtiers de chevaux de Troyes ; — des maîtres perruquiers-barbiers-étuvistes de Troyes ; — de Nicolas Desmarets, écuyer, seigneur de Luyères, garde de la Monnaie de Troyes.

C. 2197. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1712. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : de la communauté des tanneurs de Troyes ; — des maîtres-gardes teinturiers de laine, fil, soie et coton de la même ville ; — des orfèvres de Troyes ; — de l'estapier des troupes du Roi à Troyes ; — de noble homme Claude Corrard, conseiller du Roi au bailliage et présidial, et Pierre Corrard, élu en l'Élection ; — de Joachim Henrion, conseiller du Roi, président en la juridiction des Traités Foraines de Troyes ; — de Nicolas Rivot, capitaine-major de la bourgeoisie de Villenauxe.

C. 2198. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1713. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : de Jean Bargeme, garde-magasin pour les grains du Roi à Troyes ; — d'Hyacinthe de Caze, chargé par Sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit provenir des rentes provinciales dans tout le royaume, poursuite et diligence de M. Mathieu de Varenne, seigneur de Chevigny, intéressé dans les droits domaniaux et autres, directeur et receveur de rentes provinciales pour ledit de Caze dans la Généralité de Paris et dans la ville et l'Élection de Troyes, etc.

C. 2199. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1713. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : des commis-gardes des Traités Foraines de Troyes ; — du greffier de la juridiction consulaire des marchands de Troyes ; — de Claude Berille, fermier des Domaines de Champagne ; — de Marc de Meaux, adjudicataire général de la ferme du contrôle des actes des notaires, petit sceau, insinuations laïques et centième denier ; — de Jacques Saint-Marc, chargé par Sa Majesté de l'exécution de l'édit

d'août 1708 et du recouvrement des taxes de confirmation dues par les engagistes du Domaine ; etc.

C. 2200. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1714. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête des sous-fermiers des droits d'inspecteur aux boucheries, contrôleur et visiteur des suifs dans la ville et banlieue de Villenauxe ; — de dame Jeanne Bourgeois, épouse de noble homme Nicolas Maréchal, conseiller du Roi, président-bailli de la ville de Méry-sur-Seine, plaidant contre Nicolas Huguier, substitut du procureur du Roi au bailliage de Méry, notaire, procureur et ancien échevin au même lieu ; — de Jean-Baptiste Laurent, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Troyes ; — de Pierre Dare de Vaudes, seigneur de Galilée ; — de Pierre d'Aulnay, écuyer, seigneur en partie de Rhèges.

C. 2201. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1714. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : de Maître Eustache Belin, fermier des droits de rouage de la ville de Troyes ; — de Nicolas Dufour, conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel commun de la ville de Troyes ; — des fournisseurs de la viande de l'étape aux troupes de Sa Majesté ; — de Philbert Barolet, inspecteur des manufactures au département de Troyes ; — de Pierre Collet, aide-major du second bataillon du régiment suisse de Brandelet, étant de présent au village de Verrières (voir C. 1433) ; — de Papillon, directeur général du dixième denier de la province de Champagne.

C. 2202. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1715. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : du ci-devant étapier de Machy ; — de Claude Havart, inspecteur des boucheries de la ville et faubourgs de Troyes ; — des maire et échevins de Troyes en procès avec le traitant de la réunion des offices créés par l'édit du mois d'octobre 1703, réunis par arrêt du Conseil d'août 1710 à chacun des Hôtels-de-Ville du royaume ; — du directeur et receveur des droits de rivière et îlots ; — de la communauté des drapiers-drapants de Troyes ; etc.

C. 2203. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1715. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : de François Crédien, fermier du contrôle des actes des notaires, petits sceaux et insinuations laïques de Champagne ; — des gardes de la communauté des tailleurs de

Troyes ; — d'Élie Bieste, chargé du recouvrement des taxes pour le rachat de la redevance annuelle attribuée aux offices de contrôleur et visiteur des poids et mesures des fourneaux et moulins ; — des maîtres-gardes huiliers de Troyes ; — de Jean Rousselot, chargé par Sa Majesté des amortissements et francs-fiefs ; — de Pierre Potherat, conseiller du Roi en l'Élection de Troyes, propriétaire pour un douzième des droits manuels sur chaque minot de sel qui se distribue aux greniers à sel de Troyes, Villacerf et Villemaur ; etc.

C. 2204. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1718. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet. — Compte, visé par lui, des amendes des juridictions royales de Troyes. — Ordonnances de l'intendant qui déclare confisquées des indiennes et des mousselines peintes, saisies par les gardes de la brigade des gabelles de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué et concernant le paiement des offices de lieutenant-de-maire, assesseur, échevins et concierge de l'Hôtel-de-Ville de Troyes.

C. 2205. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1720. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet. — Réception par lui : d'un contrôleur des actes des notaires et exploits ; — d'un receveur des droits d'amortissement et francs-fiefs. — Procès-verbaux de saisie : d'indiennes ; — d'une robe d'indienne portée contrairement aux règlements par la femme d'un marchand de Troyes (les commis n'osant pas mettre cette saisie à exécution invitent cette dame à leur livrer sa robe de bonne volonté, et sur son refus lui donnent assignation à comparaître devant le subdélégué) ; — d'un rideau de toile peinte placée sur un lit, etc.

C. 2206. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1721. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : de Jacques-Pierre Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles et de la capitation de la ville et de l'Élection de Troyes ; — de Charles Cordier, chargé par Sa Majesté de la régie des fermes de France, etc. — Procès-verbal dressé par le même subdélégué, constatant que les habitants de Saint-Léger ont, en 1714, fait, par ordre de l'intendant, une fourniture d'orge et de 160 rations d'avoine (voir C. 2204), qu'en conséquence il a été décidé que le prix de cette fourniture, fixé à 484 livres, leur serait remboursé, mais que les habitants n'ont rien reçu, etc.

C. 2207. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Pail-

lot à la requête : de Nicolas Rozière et Pierre Guerrapin, échevins de la ville de Méry-sur-Seine ; — d'Hugues Mouillefarine, commis à la recette des droits de contrôle des actes des notaires au bureau de Prunay-Saint-Jean ; — de Marie-Anne Clerget, veuve de Claude Huez, doyen des conseillers du présidial de Troyes ; Louis-Claude Huez, lieutenant particulier ; Claude Huez, conseiller au même siège ; — de Louis Legrand, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Troyes et lieutenant de police de ladite ville ; — de Claude Corrard, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes ; — de François de Marisy, écuyer, seigneur de Cervet ; — de Jacques Carré, peintre, demeurant à Troyes ; — Nicolas Rémond, conseiller au bailliage de Troyes, etc.

C. 2208. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : de l'un des six sergents-priseurs et vendeurs de biens de la ville de Troyes, demandeur en exécution des édits et déclarations de Sa Majesté portant création de sa charge, notamment de l'édit d'octobre 1696 ; — de l'étapier de Montiéramey ; — de Charles Cordier, chargé de la régie des fermes unies de France ; — de Simon de Noël, écuyer, demeurant à Troyes ; — de Pierre Carteron, avocat en Parlement, demeurant à Ricey-Bas ; — de Louis Paillet, conseiller vétérinaire au bailliage et siège présidial de Troyes ; — de Pierre Camusat, conseiller au même siège, etc.

C. 2209. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus et procès-verbaux dressés ou reçus par le subdélégué Jean Paillet, concernant : les droits sur les huiles et sur les vins ; — la saisie de courtelines et de rideaux d'indienne ; — des bestiaux tués sans que les droits d'inspecteur des boucheries eussent été payés ; — l'inventaire de la monnaie de Troyes ; — l'établissement d'une manufacture de toiles à carreaux dans cette ville, etc.

C. 2210. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1723. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête de : Henri Vannesson, fermier général des droits sur les huiles ; — Jean Matagrin, juge consul en la ville de Troyes ; — messire Louis de Butord, chevalier, seigneur de Montigny, inspecteur des haras de la province de Champagne ; — Pierre Bazin, avocat en Parlement, procureur du Roi au grenier à sel de Villemaur ; — Jean Mauroy, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel du même lieu.

C. 2211. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1724. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête de : Nicolas Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles et de la capitation de l'Élection de Troyes ; — Pierre Lesueur, chargé par Sa Majesté de la régie de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume pour la compagnie des Indes ; — Pierre-Jacques Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles et de la capitation de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2212. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1725. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : des adjudicataires du cinquantième denier et des collecteurs de la taille de diverses communautés ; — de Charles Basset, chargé par Sa Majesté de la régie du contrôle des actes des notaires et autres y joints ; — de Nicolas Lejeune, ci-devant adjudicataire du droit de contrôle de la marque des toiles ; — de Mathieu de Varenne de Chevigny, adjudicataire des mêmes droits, etc. — Ordonnance de l'intendant qui maintient les habitants de Saint-Oulph (Aube) dans la jouissance de leur pâture communale dite Les Armances.

C. 2213. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1726. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : des chartreux de Troyes ; — de Louis de Butord, chevalier, seigneur de Montigny, commissaire et inspecteur des haras en la province et frontière de Champagne ; — de la communauté des notaires royaux de la ville et du bailliage de Troyes ; — des maîtres-gardes de la communauté des tondeurs de cette ville ; — de Charles Basset, régisseur général du domaine du Roi, poursuites et diligence de Mathieu de Varennes, seigneur de Chevigny, son directeur et receveur à Troyes ; — du crieur d'enterrements et cris publics de Troyes, en procès avec un trompette, etc.

C. 2214. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1727-1733. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillet à la requête : du garde-étalon de Ruvigny ; — de la communauté des boulangers de Troyes ; — de François Courtier, fermier des droits de greffe ; — de messire Jacques-Bénigne Bossuet, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque de Troyes ; — de messire Pierre-Gilbert Colbert de Villacerf, conseiller du Roi et premier maître d'hôtel de la reine, marquis de Payns ; — de François Courtin, fermier général des domaines du Roi, du contrôle des actes des notaires, petits-sceaux, insinuations et autres droits y joints dans la

Généralité de Champagne ; — de la communauté des notaires royaux de Troyes, etc.

ÉLECTION DE BAR-SUR-AUBE.

C. 2215. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1649-1650. — Jugements rendus par Antoine Masson, élu, dans l'auditoire de l'Élection ou en son hôtel, à la requête : des collecteurs de Cresp'y, — du procureur fiscal d'Unienville, — des habitants de Radonvilliers, — du substitut du procureur du Roi en l'Élection, — des habitants de Brieenne-la-Vieille, etc., concernant des matières d'impôts.

C. 2216. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1707-1708. — Enregistrement des causes (paraphé par Charles Chifflet, seigneur de Surmont, conseiller du Roi, président, tiers-référendaire, taxateur et calculateur de dépens en l'Élection de Bar-sur-Aube). — Jugements rendus à la requête : de Simon Barbu, principal du collège de Chaource ; — de Jean Vautrin, fermier des aides et droits joints en l'Élection de Bar-sur-Aube ; — des collecteurs des tailles de diverses communautés. (Étaient alors : lieutenant, Verpillat ; élus, Clément, Antoine et Mailly.)

C. 2217. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1723-1728. — Enregistrement des baux, des donations et des autres actes soumis à cette formalité. — Commissions : de greffiers des rôles de diverses communautés ; — de regrattiers, ou marchands de sel en détail ; — de receveur au bureau d'entrepôt du tabac ; — de sous-brigadier ambulant des aides ; — de maître de poste. — Traités entre diverses communautés et leurs recteurs d'école.

C. 2218. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1732-1736. — Décisions prises sur la réquisition du procureur du Roi (paraphé par Didier Mailly, avocat en Parlement, président en l'Élection). — Provisions d'élu, accordées à Armand-Jean-Baptiste Clément. — Commission de receveur particulier en l'Élection de Bar-sur-Aube, accordée par le Roi à Charles-Joseph Hayez, présenté par Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse, receveur général de Champagne. — Protestation des officiers de l'Élection contre la conduite de l'échevin Géhier, qui a pris le pas sur eux à la procession du Saint-Sacrement. — Déclaration du Roi, qui attribue au président de chaque Élection et grenier à sel le pouvoir de faire seul les fonctions de lieute-